

L'économie mondiale halal est en plein essor, sur de multiples secteurs tels que l'alimentation, la mode, les médias, le tourisme, les cosmétiques, la médecine ou encore les services financiers. La finance islamique, qui en est l'expression majeure, connaît un essor exponentiel de ses actifs. Ils n'étaient que de 150 millions de dollars en 1995 et sont aujourd'hui passés à plus de 2000 milliards de dollars. A elles deux, elles devraient atteindre 6500 milliards de dollars à l'horizon 2020.

Opération séduction pour la finance islamique

▶ Par Ezzedine Ghlamallah

Le concept d'économie islamique est né vers la fin des années 40 pour promouvoir un ordre économique conforme aux textes et traditions de l'Islam, ouvrant une autre voie qui ne soit ni capitaliste ni socialiste. D'abord théorique, cette vision d'une nouvelle économie trouve une application pratique dans les années 1970 avec le développement d'un système bancaire jetant les bases d'une « finance islamique ».

En 1975, l'OCI (organisation de la conférence islamique) crée la Banque Islamique du Développement (BID), ouvrant la voie à de multiples initiatives publiques et privées dans les pays musulmans, notamment à Dubai, au Koweït, en Malaisie, au Soudan, en Iran, au Pakistan. En 1992, l'AAOIFI (Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions) est créée à Alger, puis déplacée à Bahreïn. Cette institution a joué un rôle important dans l'expansion de la finance islamique en mettant en place des normes communes.

La finance islamique représente aujourd'hui moins de 2% du secteur financier mondial, avec plus de 2000 milliards d'euros d'actifs. Mais sa réserve de croissance est considérable : seuls 40 millions des 1.6 milliards de musulmans en sont aujourd'hui clients. Le Fonds monétaire international (FMI) y a consacré un rapport, qui estime que les actifs des institutions financières islamiques ont été multipliés par 9 entre 2003 et 2013.

LA CONFORMITÉ À L'ISLAM

« La mission principale de l'économie et de la finance islamiques ne peut pas être différente de celle de l'Islam lui-même », souligne le Dr Umer Chapra conseiller principal à l'Institut de Recherche et de Formation Islamique (IRFI) de la Banque Islamique de Développement (BID) à Djeddah. Ainsi, tous les secteurs de la société, politique et économique, sont tenus d'assurer la justice et le bien-être réel de toutes les femmes et tous les hommes vivant sur terre. Compartiment de la finance éthique, la finance islamique recouvre l'ensemble des transactions et produits financiers conformes à la loi musulmane. Comme le Coran, elle repose sur 5 piliers propres : l'interdiction de l'intérêt, la prohibition de la réalisation d'investissements aléatoires et incertains, la spéculation hasardeuse, l'obligation de partager les pertes et profits et l'obligation d'investir exclusivement dans l'économie réelle et tangible. A ces règles, s'ajoute l'exclusion de certains secteurs d'investissement jugés nocifs à la vie humaine : comme celui du tabac, de l'alcool, de la pornographie, de l'armement et des jeux d'argent.

Au printemps dernier, le Fonds monétaire international (FMI) rapport intitulé « Finance Islamique : Opportunités, défis et options stratégiques ». Il indique que bien que des normes spécifiques aient été élaborées par des organismes de normalisation spécialisés, les cadres réglementaires et de

surveillance dans de nombreuses juridictions ne répondaient pas encore aux risques de

l'industrie. Dans ce contexte, le FMI a suggéré aux institutions financières islamiques d'harmoniser leurs pratiques au vu des divergences existantes entre les écoles juridiques musulmanes dans l'interprétation des sources du droit musulman. Cette question donne lieu à débat. Ces divergences d'interprétation dans les textes sont minoritaires car, dans l'ensemble, les solutions adoptées par l'industrie sont consensuelles. Une uniformisation totale pourrait freiner l'innovation dans l'industrie ce qui contribuerait à rendre le secteur moins dynamique.

Le rapport du FMI reconnaît cependant que la finance islamique peut promouvoir la stabilité sur le plan macro-économique, et cela, en raison du fait qu'elle interdit la spéculation et remplace le système du crédit à intérêts (ribâ) par une logique d'échange (ijara, istisna, salam) ou de partage des risques (musharaka, mudaraba) et qu'elle est en mesure de les combiner afin d'assurer le financement de l'économie (sukuk, takaful).

UN FORT DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

Lorsque l'on constate le dynamisme de l'industrie, notamment en Afrique, on comprend mieux pour quelles raisons le FMI s'y intéresse... La finance islamique apporte des sources de financement alternatives qui pourraient remettre en cause l'hégémonie du Fonds monétaire international. En effet, les pays africains sont lourdement endettés et les solutions offertes par la finance islamique peuvent contribuer à leur développement et d'enrayer la spirale infernale de la dette et des intérêts.

C'est pour cela que, d'après l'agence Reuters, la Côte d'Ivoire et le Nigeria ont lancé des négociations avec la Société islamique de développement du secteur privé (SID) qui est une filiale de la Banque islamique de développement (BID) dans le but de favoriser l'émission de sukuk. La Tunisie a elle aussi annoncé son intention d'émission d'un sukuk de 264 millions de dollars (245 millions d'euros) au troisième trimestre 2015. Quant à l'Égypte elle souhaite en faire autant dans un futur assez proche. La SID a également annoncé que le Niger souhaite lui aussi émettre des sukuk pour une valeur de 150 milliards de francs CFA (près de 230 millions d'euros).

Le Sénégal a mobilisé, en 2014, 100 milliards de CFA et a été primé meilleur projet africain 2015 pour la finance islamique. Le pays souhaite renouveler l'expérience pour financer le Plan Sénégal Émergent qui prévoit des projets stratégiques comme la ligne de train express régional entre Dakar et le nouvel aéroport de Diass.

D'après M. Thursby, directeur général du groupe de la National Bank of Abu Dhabi, première banque mondiale en matière de gestion des émissions de sukuk, le marché international de sukuk va devenir une source de plus en plus courante pour le financement des économies isla-



miques et non-islamiques. Il estime que l'industrie de la finance islamique devrait doubler au cours des cinq prochaines années.

Le Maroc est entré dans cette course à la finance islamique. Un dahir royal a été publié le 16 février dernier en vue de compléter la loi sur les banques participatives. Le texte porte sur la création d'un Shariah Board central, commission composée de neuf juristes placés sous la tutelle directe du Conseil supérieur des oulémas, qui sera chargé de superviser et de contrôler la conformité des opérations des banques participatives aux règles de la finance islamique. Dans les faits, les banques islamiques du Golfe se présentent aux portes du Royaume chérifien afin d'y implanter leurs filiales. Par ailleurs, des banques marocaines telles que la Banque Centrale Populaire (BCP), Attijariwafa ou encore la Banque Marocaine de Commerce Extérieur (BMCE), ont déjà annoncé la création de filiales islamiques.

EN ASIE ET EN EUROPE AUSSI

En Asie, Hong Kong cherche à se positionner comme une place financière de premier choix pour la finance islamique et à

capitaliser sur la croissance des liens commerciaux entre la Chine et le Moyen-Orient. Les États asiatiques, comme les États africains, cherchent à attirer les investisseurs musulmans extérieurs. Il existe en effet de nombreux investisseurs du Moyen-Orient à la recherche de diversification et de nouvelles opportunités d'investissement qui avaient plutôt tendance jusqu'à présent à investir en Europe ou aux États-Unis.

En Europe continentale, la première banque islamique vient de voir le jour : la banque islamique turque Kuveyt Türk Bank a obtenu l'autorisation d'opérer de l'autorité de régulation bancaire allemande (Bafin). La banque projette d'ouvrir des agences dans les trois villes allemandes ayant une forte population turque (Berlin, Francfort et Cologne). L'Allemagne compte plus de 4 millions de musulmans et le marché allemand est évalué par les analystes à plus d'un milliard d'euros.

En Grande-Bretagne, une consultation publique lancée en avril dernier a révélé une demande réelle pour des financements « Shariah-compatibles » destinés aux étudiants de l'enseignement supérieur. Le gouvernement britannique a décidé de conduire une étude de faisabilité et il est possible qu'un financement alternatif fidèle au droit musulman puisse voir le jour en 2016.

Pour le premier ministre du Luxembourg, M. Xavier Bettel, il est nécessaire d'explorer l'avenir de la finance et de l'économie islamique et la place luxembourgeoise a été la première à coter un sak en Europe dès 2002.

UN MARCHÉ PROMETTEUR EN FRANCE

Avec une fourchette comprise entre 2,1 et 5 millions de musulmans, dont deux millions seraient de nationalité française, la France compte plus de musulmans que le Liban, le Koweït, le Qatar, Bahreïn, les Émirats arabes unis, la Palestine, les Îles Comores ou même Djibouti.

(Suite page 14)

- Bio express -

Ezzedine Ghlamallah est chef d'entreprise, dirigeant de SAAFI, cabinet de conseil, spécialiste de la distribution et de la conception de solutions d'accès à l'assurance et à la finance islamiques. Il est diplômé de l'Université de Strasbourg où il obtenu un Executive MBA de finance islamique en 2013. (Il enseigne la finance islamique à l'Université de Droit de Cergy Pontoise et le takaful à l'Université de Droit de Strasbourg, il intervient également à l'ESSEC et à la Paris School of Business. Il anime la rubrique « finance éthique » sur le site Saphirnews.com, et publie régulièrement des articles dans des revues telles que l'Islamic Finance News ou l'Argus de l'Assurance. Il dispense également la certification IslamicBanking Qualification (IBQ) sur le marché français.

DOSSIER

FINANCE ISLAMIQUE

(suite de la page 14)

La France est le premier pays européen par l'importance de sa communauté musulmane et le demeurera puisque d'après le PewResearch Center ils représenteront 10 % de la population à horizon 2030.

Non contente de disposer d'une cible confessionnelle conséquente, la France serait le pays européen où les musulmans sont les mieux pourvus en comptes bancaires. Avec 41 % de Français musulmans « pratiquants », selon l'institut de sondage Ifop, la cible de clientèle susceptible d'être intéressée par la finance islamique représenterait plus de deux millions de clients potentiels. De quoi s'intéresser à ce marché encore balbutiant ! Un acteur en mesure d'offrir des produits conformes et performants aurait ainsi de belles perspectives de développement. L'adoption en juillet 2010, à l'initiative de Christine Lagarde, d'instructions fiscales destinées à ne pas pénaliser les opérations de finance islamique par rapport aux opérations conventionnelles, a permis en outre d'accélérer le développement d'un marché qui ne semble attendre que cela. A ces conditions particulièrement propices à l'essor de la finance islamique, on peut ajouter le fait que le droit des assurances prévoit des statuts parfaitement compatibles avec les principes du takaful sans qu'il soit nécessaire de légiférer au d'amender.

LA FRANCE POURRAIT ÊTRE LE SECOND MARCHÉ MONDIAL DU TAKAFUL

La France est, d'après la revue SIGMA, le cinquième marché mondial de l'assurance avec un taux de pénétration de presque 10 %. Le rapport annuel 2014 de la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances) fait état de 200 milliards d'euros de cotisations tous marchés confondus en France.

Avec 94 % de personnes prêtes à souscrire si des acteurs sont en mesure d'offrir des produits compétitifs, le takaful pourrait peser 1 200 millions d'euros de cotisations en assurance-automobile, 600 millions d'euros en assurance-habitation et 1 700 millions d'euros en assurance-vie, soit 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur ces trois branches. En ne captant que 1,75 % du marché français de l'assurance, la France pourrait devenir ainsi le second marché mondial du takaful qui représentait d'après Ernst and Young un montant total de 11 milliards d'euros en 2014. Cette prise de leadership sur le marché du takaful peut permettre de se différencier des places londonienne et luxembourgeoise qui ont fait le choix d'émettre des sukuk souverains afin d'attirer les investisseurs

moyen-orientaux. C'est probablement pour toutes ces raisons que la Banque centrale européenne a estimé dans un rapport paru en juin 2013 que la finance islamique semblait avoir un bon potentiel à développer en France. Malgré tout, du côté de l'offre, les produits proposés sont limités : une seule banque aujourd'hui réalise des opérations de financement Charia-compatible. La Banque Chaabi, filiale française de la banque marocaine, propose une solution de financement immobilier Murabaha et une convention de compte de dépôt. Concernant l'assurance, il n'y a pas de solutions takaful-dommages (assurances de biens et de responsabilités). Seules existent des solutions takaful-famille (assurances de personnes).

DES SUKUK SOUVERAINS POUR BOOSTER LE MARCHÉ

L'administration fiscale a publié une instruction, le 23 juillet 2010, décrivant les principales caractéristiques des sukuk et les conditions permettant de bénéficier



d'un régime fiscal neutre par rapport aux obligations conventionnelles. Selon l'Agence France Trésor, les besoins de financement de la France en 2015 s'élèvent à 192,3 milliards d'euros, couverts pour l'essentiel par 187 milliards d'emprunts et complétés par des ressources annexes. Peut-on envisager que la France puisse un jour en faire autant que le Royaume-Uni ou le Luxembourg en émettant un sukuk souverain ? Sans doute pas tant que le taux moyen des emprunts à moyen et long terme s'établira à en dessous des 1 % (0,46 % en avril 2015), un plus bas taux historique et que l'État français arrivera à trouver des investisseurs pour financer son déficit. Cependant lorsque l'on observe l'évolution de la dette française et ce, qu'elle représente par rapport au PIB (93,5 %), on peut légitimement penser que cela ne durera pas éternellement. Il pourrait être judicieux d'anticiper le jour où les sources de financement viendront

à se tarir à l'instar de nos voisins britanniques et luxembourgeois.

UN BEL AVENIR EN ALGÉRIE

D'après l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers, le secteur bancaire algérien en 2012 comptait 20 banques, 5 sociétés de leasing et 4 établissements financiers. En total de bilans cumulés, ces établissements représentent 10 059 Mds DZD (83 Mds €) et emploient près de 40 000 personnes. Inutile de préciser que le secteur public domine largement le secteur avec 90 % du marché. Les banques islamiques et autres institutions privées se partageant les 10 % restants. On distingue selon l'importance de leur activité financière, les banques dont l'activité est exclusivement islamique et celles qui exercent une activité conventionnelle et qui disposent de « fenêtres » islamiques.

BANQUES

D'un côté, les banques islamiques...

L'arrivée de la première banque islamique d'Algérie, Al Baraka, coïncide avec le vote de la loi sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990 mettant fin au monopole d'État. Son arrivée sur le marché fut le résultat d'un rapprochement entre la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) et le groupe Al Baraka en la personne de son président, le Cheikh Salah Abdallah Kamel. Forte d'une présence de plus de vingt ans sur le sol algérien, Al Baraka détient aujourd'hui 2 % du marché global et près de 15 % du marché bancaire privé. C'est la première banque islamique du pays. Les statuts de la banque prévoient de contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans cette optique de solidarité, la banque a signé une convention en 2006 avec le ministère des Affaires

religieuses afin de gérer, bénévolement, un dispositif permettant de distribuer des prêts non rémunérés finançant la création de micro-entreprises par des promoteurs démunis. À la fin 2011, le nombre des micro-projets financés par ce dispositif dépassait les 4 000 selon Nasser Hideur Secrétaire général de la banque pour un montant cumulé de 762,2 millions de DA. Agréée en 2008, Al Salam Bank Algeria, deuxième banque islamique du pays, est le fruit d'une coopération émiratie et algérienne. Les services offerts s'adressent aux entreprises ainsi qu'aux particuliers avec la mise à disposition d'offres de financements et d'épargne et de tous les services qu'une banque peut offrir à ses clients.

...DE L'AUTRE, DES FENÊTRES ISLAMIQUES

L'Algeria Gulf Bank (AGB) a été créée le 15 décembre 2003, par l'apport de trois banques (Burganbank, Jordan Kuwaitbank et Tunis international bank), leaders sur leurs marchés, appartenant au groupe Kuwait Project Company (KIPCO). La banque propose des solutions de financements conventionnels et islamiques. En 2013, 22 % des crédits octroyés étaient islamiques. La Trust Bank Algeria a lancé une Islamicwindow et propose à ses clients une solution de financement murabaha (voir glossaire p. 48) ainsi qu'un compte d'épargne participatif permettant à la banque de partager ses gains avec ses clients. Une offre qui devrait s'étendre rapidement aux banques conventionnelles.

Malgré l'absence d'un cadre légal et réglementaire spécifique, les institutions financières algériennes proposant des solutions financières islamiques ont su apporter la preuve de la viabilité de ce modèle ainsi que son utilité. En effet, les banques islamiques permettent d'accroître le taux de bancarisation de la population et contribuent au financement de l'économie. La demande pour ces solutions est tellement forte qu'elle pousse de grands acteurs conventionnels à les proposer. L'Agence Ecofin rapportait en décembre dernier que la filiale algérienne du groupe bancaire français BNP Paribas, BNP Paribas El Djaïr lançait son offre islamique, avec l'Ijara et le compte El Badil. « Nous attendons l'accord de la Banque d'Algérie, pour la mise sur le marché », confirmait son directeur général, Pascal Fevre.

ASSURANCES

Un marché des assurances peu développé

D'après le Conseil National des Assurances (CNA), au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires du marché direct du secteur des assurances était de 118,9 Mds DZD, en progression de 7,4% par rapport à 2013. Le chiffre d'affaires réalisé par les

assurances dommages (assurances de biens et de responsabilités) est estimé à 110,5 Mds DZD et représente une part de marché de 93%. Le montant des primes d'assurance/habitant s'élève à l'équivalent de 40 M USD contre une moyenne mondiale de 662 M USD. L'assurance en Algérie est un secteur peu développé mais à fort potentiel de croissance. L'Ordonnance du 25 janvier 1995 a mis fin au monopole de l'État et a permis la création de sociétés privées. Malgré cela, le secteur est encore largement par les compagnies publiques. Les assurances de personnes (épargne, santé, prévoyance) sont en phase de démarrage avec 9 % du marché, dans les pays où l'assurance est bien développée elles représentent généralement plus de 75%.

UN SEUL OPÉRATEUR TAKAFUL

L'assurance takaful n'existe qu'à travers Salama Assurances créée en 2000 et ce, en dépit de l'inexistence d'une réglementation spécifique. Elle est une filiale d'un groupe international d'assurance et de réassurance spécialisé dans le takaful, SalamalamicArabInsuranceCompany (IAIC). Salama Assurance dispose de plus de 200 points de vente et six directions régionales. Salama Assurances a su grandir et évoluer sur le marché algérien, avec en 2013 un taux de croissance de 24 %, sa part de part de marché qui était de 2,5 % il y a cinq ans, est aujourd'hui de 4,5 % avec 500 000 clients et plus de quatre milliards de dinars de chiffre d'affaires. Salama a réussi à se hisser au rang de la 4e compagnie privée d'Algérie.

LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DU TAKAFUL

Le peu d'assurances obligatoires, le manque de culture assurantielle et de communication sont de véritables freins au développement de l'assurance takaful en Algérie. Par ailleurs, les assurances épargne et prévoyance ont du mal à se développer en raison d'un marché financier limité alors qu'elles doivent contribuer au financement de l'économie du pays. Par ailleurs, il est important de rappeler que le cadre réglementaire impose, depuis juin 2011, aux compagnies qui souhaitent commercialiser des assurances de personnes, de disposer de filiales spécialisées.

UNE ACTIVITÉ APPELÉE À SE DYNAMISER

Malgré ces freins, l'avenir semble prometteur. Le développement d'internet va profiter au secteur des assurances en général et au takaful en particulier, avec la possibilité de réaliser des devis en ligne, déclarer des sinistres et gérer les contrats souscrits, le secteur de l'assurance va se démocratiser et s'étendre à l'ensemble du pays (aujourd'hui plus de 50 % du marché sont concentrés dans la wilaya d'Alger). Pour les promoteurs de l'assurance takaful, le changement des habitudes de consommation et la prise de conscience des consommateurs vers des produits plus conformes à leur éthique et valeurs religieuses ainsi que la hausse du niveau de vie, vont contribuer à dynamiser l'activité. D'autre part, l'assurance takaful-famille (assurance de personnes) va permettre d'apporter des solutions répondant aux nouveaux enjeux sociaux-économiques par le développement de complémentaires santé et de garanties des accidents de la vie. Certes, les assurances-catastrophes naturelles et risques automobiles ont été rendues obligatoires ; cependant, si l'on veut assister à un véritable essor de l'assurance en Algérie qui permette d'assurer le développement et le financement de l'économie, il est nécessaire de légiférer afin de rendre d'autres branches d'assurances obligatoires. **E. G.**